



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le seize décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en mairie – salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 26

Date de convocation du Conseil municipal : 9 décembre 2022

Présents : Mmes & MM. Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Florian CHOLET, Gino CICCARONE, Lionnel DARBON, Patrick FRIZON, Serge LODIER, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Hervé PALIN, Colette PIGNIER, Eric REY, Matthias REUSS, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mme et MM. Patrick POURCHASSE, Chrystel GILLI-TROQUIER, Jean-Luc CHARPENTIER, Chantal ARNAULT, Patrice BONNEFOY, Magali DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Corinne MONBEIG, Anne-Marie GAZZOTTI-PISTONE donnent respectivement pouvoir à Patrick FRIZON, Eric REY, Colette PIGNIER, Florian MAITRE, Hervé PALIN, Estelle MAZZOLENI, Zélie BLANC, Serge LODIER et Malika TREMBLAY

Excusée : Laurence JALABERT

Secrétaire de séance : Colette PIGNIER

Délibération 2022-099 : Demande de subvention auprès du SDES : modernisation de l'éclairage public – tranches 2 et 3

Dans le cadre de sa politique énergétique, et au terme de la tranche 1 de son plan de modernisation engagé en 2021, la Commune poursuit ses travaux de renouvellement de l'éclairage public par le regroupement des tranches 2 et 3, pour un montant prévisionnel de 140 000 € HT, sur divers secteurs de la commune.

Le financement de ces dépenses se répartit comme suit :

- SDES : 40 000 €
- Commune Fonds propres : 100 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- solliciter l'aide financière du SDES la plus élevée possible, ainsi que de tout autre financeur possible,
- s'engager à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES,
- s'engager à réaliser les travaux au cours de l'année 2023,
- s'engager à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 16 décembre 2022

Le Maire,
Florian MAITRE

